

ARRÊTÉ DU MAIRE – 2024 / 120

**Portant réduction de circulation avec alternat
Départementale 20 – Route de Nogent**

Le Maire de la Commune de CERISIERS,

VU les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales

VU le code de la route

VU la demande de l'entreprise **SPIE CITYNETWORKS**, domiciliée chemin des ruelles 89380 APPOIGNY, désirant procéder au remplacement d'un support béton situé sur la Départementale 20 – Route de Nogent 89320 CERISIERS, qui auront lieu à partir du 8 juillet 2024 pour une durée de 5 jours.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation à une voie à l'aide d'alternat par manuel dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

VU l'intérêt général ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules sera alternée, Départementale 20 – Route de Nogent à partir du 8 juillet 2024 pour une durée de 5 jours.

ARTICLE 2 : Pendant cette période une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation, régulé par alternat manuel,

ARTICLE 3 : Un passage sera laissé pour les services de secours et les riverains.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de **CERISIERS.**

ARTICLE 5 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon – 22 rue d'Assas – 21000 DIJON dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 6:

- Monsieur le Maire de la commune de CERISIERS
- Monsieur le Directeur de l'Unité Territoriale Routière
- Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie de l'Yonne

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Copie sera adressée à :

- L'entreprise **SPIE CITYNETWORKS**
- Gendarmerie de Cerisiers

Fait à Cerisiers, le 5 juillet 2024

Le Maire
Patrick HARPER

